



## Syndicat du Bassin de l'Oudon

6 rue de la Roirie - 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU  
 (accès par : rue Charles Guilleux, parking Groupe Milon, porte A)  
 Tél : 02.41.92.52.84 - mail : contact@bvoudon.fr - www.bvoudon.fr  
 n° siret : 200 077 881 00015

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 12 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt deux, le douze octobre les membres du comité syndical du Syndicat du Bassin de l'Oudon se sont réunis à la salle de l'amitié - groupe Milon à SEGRE EN ANJOU BLEU, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président conformément aux articles L 5711-1, L5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales

STRUCTURE	TITULAIRE	présent	excusé	SUPPLEANT	présent	excusé
ANJOU BLEU COMMUNAUTE	M. AILLERIE Pierre		1	M. BOSSÉ Fabien		
	M. BÉLIER Denis	1		Mme BOURDAIS Marie-Paule		1
	M. BESNIER Michel	1		M. BIANG NZIE Patrick	1	
	Mme BOULLAIS Sandrine	1		Mme DANJOU Anne	1	
	Mme CERISIER Isabelle	1		M. HEULIN Pierre- Marie		
	M. COLAS Aurélien	1		Mme MERCAT Pascale		
	Mme COUE Françoise		1	M. CABRAL Joaquim		1
	M. DELAUNAY Dominique			M. MARY Yves		
	Mme DENIS Coline	1		M. BRILLET Martial		
	M. FRÉMY Didier	1		M. LARDEUX Dominique		
	M. GASTINEAU Christophe			M. CHERÉ Nicolas		
	M. GATINEAU Régis			Mme GRÉGOIRE Aline		
	M. GRIMAUD Gilles	1		M. CHAUVIN Bruno		
	M. HAMARD Benoît	1		M. ROBERT Jacques		
	M. MAHOT Marcel	1		M. BRETON Eric		
	M. PELLUAU Dominique		1	M. ROCHEPEAU Pierre		1
	M. PERROIS Christian	1		M. BESNIER Loïc		
	M. ROBERT Anaël			M. ROBERT Bernard		
	M. RONCIN Joël	1		Mme CHAUEAU Carine		
	M. ROUSSEZ Olivier	1		M. BALLÉ Matthieu		

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON	M. BERSON Christian			M. PICQUET Marc- Antoine		
	M. BESNIER Tony			M. POIRIER Romuald		
	M. CADOT René		1	M. CORNABAS LECOMTE Damien		
	M. CROSNIER Florent	1		M. VALLEE Jacky		
	M. DELANOË Jean- Claude	1		M. GUILLAUDEUX Kévin	1	
	M. GAROT Rémi		1	M. HOUTIN Jean- Christophe		
	M. GAUCHER Olivier		1	M. MARQUET Julien		
	M. GAUMÉ Bruno	1		M. CHAMARET Richard		
	M. GENDRY Daniel			M. GIBOIRE Jean-Paul		1
	M. GILLES Pierrick	1		M. JONCHERAY Adrien		
	M. GUILLET Vincent	1		M. HOUTIN Jérôme		
	M. GUION Ludovic		1	M. BELLANGER Jimmy		
	M. JÉGU Christel		1	M. MERLIER Claude		
	M. LAMY Anthony	1		M. BRETON Robert		
	M. LIVENAIS Norbert			M. BEDOUET Gérard		
	M. PENÉ Loïc			M. ROSSIGNOL Didier		
	M. POMMIER Sébastien		1	M. FRABOUL Yannick	1	
	M. RAIMBAULT Pascal	1		M. RAVARY Nicolas		
	M. RAMAUGER Dominique	1		M. GENDRY Hugues		
M. ROSSIGNOL Jérôme		1	M. BEUCHER Clément			
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DU HAUT ANJOU	M. AUBERT Mickaël			M. BUREAU Arnaud		1
	M. CHESNEAU Ludovic		1	M. VIGNAIS Vincent		
	M. DUBOSCLARD Hervé	1		M. BUCHER Anthony		1
	M. HAYER Jacky			Mme RAMÉ Bérangère		
	M. LEBRETON Bruno			M. CHEVROLLIER Pascal		
	M. PERRAULT Sylvain			M. GABORIAUD Bernard		1
LAVAL AGGLOMERATIO N	M. LABBÉ Michel	1		Mme BOISARD Véronique		
	M. MICHEL Louis	1				
VITRÉ COMMUNAUTE	M. FERRÉ Guy		1	M. BIDAUX Jacques		

ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE	M. HENRY Patrick				
COMMUNAUTE DE COMMUNES CHATEAUBRIAN T DERVAL	M. LORANT Gildas		1	M. GUILLET Cyrille	
PEUTON	M. LAUNAY André			M. LELOUP Roland	
<p>Les délégués présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du comité syndical. Monsieur BESNIER Michel, a été nommé secrétaire de séance pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.</p> <p>Délégués en exercice : 52 - Nombre de présents : 28</p> <p>Le compte-rendu sommaire de la séance du 12 octobre 2022 a été affiché au centre administratif de Craon le 17/10/2022, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>					

#### Ordre du jour du comité syndical:

1. **Election d'un vice-président en charge de la communication**
2. **Administration**
  - 2.1. Validation du compte rendu de la séance précédente
  - 2.2. Décisions prises par le Bureau
  - 2.3. Décisions prises par le président
3. **Retour sur la crise hydrologique et conséquences**
4. **Contrat territorial « eau » multithématique 2023-2025**
  - 4.1. Organisation de la gouvernance et de l'équipe
  - 4.2. Orientations et actions pour le syndicat et la C.L.E.
  - 4.3. Actions des autres maîtres d'ouvrage
5. **Dossiers techniques**
  - 5.1. Mise en sécurité des ouvrages de l'étang de St Aubin à Pouancé : validation du projet et des modalités administratives et financières
  - 5.2. Charte d'engagement du Syndicat du bassin de l'Oudon dans le schéma départemental de gestion de la ressource en eau 49
6. **Dossiers pour avis**
7. **Etudes, communication et travaux en cours**
8. **Questions diverses**



Monsieur Gilles GRIMAUD explique que les heures des comités syndicaux ont été décalées à 20h30 pour tester s'il y a une meilleure participation qu'en journée. Lors des dernières réunions le quorum, fixé à 1/3 à cause du COVID, n'a pas été atteint. Les réunions auraient lieu le 4<sup>e</sup> mercredi du mois en 2023.

Monsieur Gilles GRIMAUD propose de retirer de l'ordre du jour le dossier 5.1. de mise en sécurité de l'ouvrage de l'étang de St Aubin à Pouancé (Ombree d'Anjou), car ce dossier doit être encore travaillé. Il sera vu lors d'un prochain comité syndical. Les membres acceptent ce retrait.

## 1. ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT EN CHARGE DE LA COMMUNICATION

Présentation : M. Gilles GRIMAUD

Le syndicat a validé au mois de juillet la stratégie de communication pour le mandat. Compte tenu de l'importance de ce dossier, il est proposé de renforcer la gouvernance en désignant un(e) 8<sup>e</sup> Vice-président(e) en charge de la communication.

Modalités

Le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président.

(Le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.)

Discussion :

Monsieur Gilles GRIMAUD propose la création d'un poste de 8<sup>e</sup> Vice-président à la communication car cela demande du temps. Nous sommes bien en dessous du nombre de Vice-présidents possibles et cela n'engage pas de modifications dans notre règlement. Monsieur Gilles GRIMAUD explique que Monsieur Aurélien COLAS est chargé de la communication depuis le début du mandat comme simple membre du bureau. Il propose donc sa candidature.

Il demande s'il y a d'autres candidats ? ce n'est pas le cas.

Monsieur Aurélien COLAS se présente, il est adjoint à Bouillé Ménard, il a décidé de s'impliquer dans le bureau. Il a été agriculteur bio, il est actuellement salarié agricole dans une exploitation qui fait de la transformation. Il y a un besoin de communication, de mettre en avant le travail des agents et des élus. Les projets sont nombreux : forum des élus, redéfinir l'identité du syndicat et la charte graphique, organisation des manifestations, ...

Il y a 27 votants.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	27	vingt sept
À déduire : bulletins blancs (article L65 du Code électoral)	0	zéro
À déduire : bulletins litigieux et nuls (article L 66 du Code électoral) :	0	zéro
Reste pour le nombre des suffrages exprimés :	27	vingt sept
Majorité absolue :	14	quatorze
A obtenu :		
Monsieur Aurélien COLAS :	27	vingt sept

**Monsieur Aurélien COLAS est élu 8<sup>ème</sup> Vice-président en charge de la communication.**

Un membre du syndicat rejoint la réunion.

## 2. ADMINISTRATION

### 2.1. Validation du compte rendu de la séance précédente

Présentation : M. Gilles GRIMAUD

Le compte rendu de la séance du 13 & 20 juillet 2022 est consultable sur [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr) rubrique accès réservé / Bassin de l'Oudon / réunions.

**Vote : unanimité**

### 2.2. Décisions prises par le Bureau

Présentation : M. Gilles GRIMAUD

Au cours des séances précédentes des bureaux, les décisions suivantes ont été prises :

#### Séance du 31/08/2022 :

- Modification du montant estimatif de l'étude préalable à la restauration du Chéran aval (Life) - montant porté à 56 000 € TTC ;
- Demande de subvention au Département du Maine et Loire pour la lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes (estimé à 20 000 € HT) et l'enlèvement des embâcles (estimé à 15 000 € TTC).

#### Séance du 21/09/2022 :

- Prolongation de 3 ans de l'emploi d'ingénieur chargé de la communication et du système d'information géographique pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2025 ;
- Modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> octobre 2022 (Titularisation d'un agent en position de stagiaire sur un poste d'adjoint technique à compter du 01/10/2022) ;
- Approbation de la modification du montant estimatif des travaux de restauration de la berge de l'Oudon au Pré de la Liberté à Craon - montant porté à 23 800 € HT
- Animations scolaires 2022-2023 et définition d'un programme pédagogique pour un montant de 5 000 € TTC.

### 2.3. Décisions prises par le président

Présentation : M. Gilles GRIMAUD

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
<b>Général</b>		- €
Buffet réunion membres bureau/agents du 21/09/22	AU RENDEZ VOUS GOURMAND	465,00 €

Achat ou Décisions	Prestataires	Montant
<b>Milieux aquatiques</b>		
Achat 4 cages pour le GDON de Laubrières	POLLENIZ	255,98 €
Opération de piègeage collective à Ballots - amont ouvrage Peltrie	POLLENIZ	830,00 €
Mise en place de panneaux pédagogiques	ASURE	1 032,00 €
réparation du clapet - moulin de Chouaigne	SMIT53	1 157,16 €
Tarière gouge et accessoires	SDEC	454,04 €
Panne et intervention clapets Bourg de craon, Verger, moulin David et Court Pivert	SMIT53	1 495,80 €
Photographe subaquatique - expo et conférence - animation Pré canard 17/09/22	MASSON REMI	1 826,00 €

Signature de marchés		coût HT		
	désignation du marché	type de marché	maximum	prestataire retenu
CLE	ELABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DES EAUX SUR LE TERRITOIRE DU BASSIN VERSANT DE L'OUDON	Marché de prestation de service	134 974 €	COMPAGNIE D'AMENAGEMENT DES COTEAUX DE GASCOGNE
LIFE	ETUDE PREALABLE A LA RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE DU CHERAN (LA BOISSIERE/CHATELAIS)	Marché de prestation de service	43 040 €	HYDRO CONCEPT
Milieux aquatiques	TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA MORPHOLOGIE DU LIT MINEUR, DES ZONES HUMIDES ET DE LA PETITE CONTINUITE ECOLOGIQUE	Marché de travaux - Multi attributaires	900 000 €	MOREAU & ASSOCIES SAS LUC DURAND CHAZE TP
Milieux aquatiques	MARCHE ENTRETIEN MA - LOT 1 : GESTION DES PLANTES INDESIRABLES ET ENVAHISSANTES	Marché de prestation de service	60 000 €	ASURE
Milieux aquatiques	MARCHE ENTRETIEN MA - LOT 2 : ENTRETIEN SELECTIF DE LA VEGETATION	Marché de prestation de service	30 000 €	ASURE
Milieux aquatiques	MARCHE ENTRETIEN MA - LOT 3 : ENLEVEMENT DES EMBACLES	Marché de prestation de service	40 000 €	ASURE
Milieux aquatiques	MARCHE ENTRETIEN MA - LOT 4 : ENTRETIEN MECANISE	Marché de prestation de service	60 000 €	ASURE
Milieux aquatiques	MARCHE ENTRETIEN MA - LOT 5 : PETITES REPARATIONS	Marché de prestation de service	10 000 €	ASURE
Inondations	AMENAGEMENT D'UNE ZONE DE TEMPORISATION POUR LA PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS DU BOURG DE LOIRON - ETUDES GEOTECHNIQUES	Marché de prestation de service	8 980 €	SAS APC INGENIERIE

### 3. RETOUR SUR LA CRISE HYDROLOGIQUE ET CONSEQUENCES

Présentation : M. Gilles GRIMAUD – M. Louis MICHEL

La canicule de l'été et la sécheresse ont impacté les versants et les cours d'eau du bassin de l'Oudon. Un retour sur la situation hydrologique depuis le début de l'année 2022 sera présenté et sera suivi d'un échange en séance.

Discussion :

Madame Géraldine COUSIN présente un retour sur la situation hydrologique de cet été. Cf. le diaporama.

Il y a des déficits de pluviométrie de janvier à septembre par rapport à la normale. Le déficit est significatif. Il a été amorcé en hiver de janvier à mars, retour plus proche de la normale au printemps, puis juillet à septembre difficile.

Baisse significative des débits à Châtelais et à Segré, dès le mois de mai, la situation est difficile. Les températures hautes sont observées dès le mois de mai, entraînant un assèchement des sols.

Il y a eu des arrêtés préfectoraux de restriction des usages de l'eau depuis le mois d'avril jusqu'en octobre.

La tendance est au retour de la pluviométrie. La situation hydrologique est actuellement tendue. Les restrictions en eau seront levées a priori en novembre.

Monsieur Louis MICHEL – Ce qui a été présenté ce soir a été présenté au groupe de travail PTGE<sup>1</sup> la semaine passée. Le manque d'eau a été constaté dans les sols, dans les rivières,... Chaque acteur a pu s'exprimer. Il n'y a pas d'eau car il n'a pas plu. Il y a un débat : vaut-il mieux une eau sale ou peu d'eau mais de qualité dans les rivières ?

Monsieur Gilles GRIMAUD constate que lors des inondations, l'eau perturbe la vie des uns et des autres. Le phénomène de cet été est inverse. Il y a des questions sur la continuité dans les rivières. Tout le travail qui a été fait permet de rétablir un courant pour oxygéner l'eau et améliorer sa qualité. On peut se poser la question de savoir si les poissons sont mieux dans une petite réserve ou non.

<sup>1</sup> Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau

On va continuer à travailler le sujet, il ne faut pas remettre en cause ce qu'on fait sur la continuité, c'est de bon sens. Avec des sécheresses extrêmes on a évidemment du mal à expliquer l'intérêt de la continuité écologique.

Monsieur Joël RONCIN - Ce qui a été présenté par Géraldine COUSIN est complet, cela devrait être comparé avec la sécheresse de 1976. Mais il y a des différences : en 2022 températures élevées et un vent d'Est asséchant. On va vers ces phénomènes plus fréquents avec le dérèglement climatique.

Monsieur Christian PERROIS - Il ne faut pas remettre en cause la continuité qui va dans le bon sens. Il faut travailler sur les capacités de rétention des sols.

Monsieur Aurélien COLAS - Il faut planter des haies, préserver des zones humides, ... pour freiner l'eau.

Monsieur Anthony LAMY - S'il n'y a pas d'eau, la zone humide ne sert à rien.

Madame Anne DANJOU - Les méandres freinaient l'eau qui s'infiltrait dans les sols. Si on supprime les clapets, il faut reméandrer les cours d'eau. Cet été il y a eu des assecs importants. Les agriculteurs pompent dans des étangs pour irriguer, il y a un assèchement de la nappe car les étangs ne sont pas étanches. Il y a notamment eu des baisses de niveau d'eau sur l'Argos à cause de 2 irrigants. Il est normal que le syndicat, compétent en GEMAPI<sup>2</sup> et en gestion quantitative, demande aux irrigants d'avoir des retenues d'eau déconnectées du bassin.

Monsieur Gilles GRIMAUD dit être intervenu auprès de la Police de l'eau. Ces phénomènes ont été observés par le syndicat, cela pose problème, il faut poursuivre les enquêtes.

Monsieur Joël RONCIN - Le syndicat ne peut pas faire de contrôles, ils ont donc été demandés auprès de l'Etat. Il y a un gros problème sur l'Argos avec des ruptures d'écoulement, ou des reprises d'écoulement, alors qu'il n'est pas tombé d'eau.

Monsieur Gilles GRIMAUD - Le syndicat n'a pas de pouvoir de police, il ne peut que demander à l'Etat d'intervenir.

Monsieur Vincent GUILLET - Dans l'organisation des travaux, des barrages ont été refaits cet été, les barrages ont été ouverts, cela a été problématique. Il faudrait organiser la réfection des barrages à un autre moment, ne pas le faire en juin.

Monsieur Bruno GAUMÉ - Le syndicat est aussi tributaire des entreprises.

Un délégué remarque que le syndicat ne pouvait pas prévoir la sécheresse au moment de commander les travaux.

Monsieur Joël RONCIN - Il n'y a pas tant d'entreprises pour faire ce type de travaux. Si on ne le fait pas en été, on ne le fera jamais. 4 ouvrages ont été faits d'un coup. On en était conscient et cela a été choisi avec les délégués. Un barrage baissé ne peut pas être relevé en période de restriction des usages de l'eau mais on a demandé des dérogations.

Monsieur Bruno GAUMÉ signale que lors de la foire de Craon, il y a eu des plaintes, les agents et les élus en ont pris plein la figure, pour les élus c'est un peu habituel, par contre les agents en avaient marre, il les remercie pour leur investissement.

Monsieur Joël RONCIN - Il y a aussi des gens qui trouvent bien ce qu'on fait, cela a été dit avant l'été à planète en fête.

Monsieur Gilles GRIMAUD - C'est un été exceptionnel, on a aussi les excès en cas d'inondations.

Monsieur Aurélien COLAS dit l'importance de la communication.

Monsieur Didier FRÉMY - Là où il y a de l'eau, les poissons sont restés. Là où il n'y a pas d'eau, à cause de portes fuyantes, les poissons sont morts. C'est donc important d'avoir des clapets.

Monsieur Joël RONCIN explique que la Verzée supporte mieux la sécheresse, il y a toujours un écoulement grâce à la Nymphé, ce qui n'est pas le cas des autres cours d'eau.

Madame Anne DANJOU - En cas de suppression des clapets, il faut mettre en place des seuils. Ce n'est pas fait par le Syndicat. Cela n'a pas été fait à la Haute Rivière sur l'Argos.

---

<sup>2</sup> Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Monsieur Joël RONCIN – Les aménagements sont prévus : seuils, reméandrages,... mais ces aménagements n’ont pas toujours été faits tout de suite sur des clapets arrivés en fin de vie.

Monsieur Sylvain LACÔTE – Les travaux doivent être plus ambitieux pour retrouver des fosses et radiers. Mais c’est plus cher. Dans le cas de la Haute Rivière, l’Argos réagissait bien car le fond sableux est réactif, mais force est de constater que cela n’a pas été suffisant dans les conditions hydrologiques de cet été. L’étude pour définir les aménagements va démarrer.

Monsieur Gilles GRIMAUD demande s’il y a d’autres remarques ? Il propose de passer au sujet suivant.

#### **4. CONTRAT TERRITORIAL « EAU » MULTITHÉMATIQUE 2023-2025**

Présentation : M. Gilles GRIMAUD

Le CTeau multithématique 2023-2025 est en préparation pour être adopté au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il s’agit du programme des actions sur l’eau menées par le syndicat (dans le cadre de ses compétences) et par d’autres structures dans un cadre de financement proposé par l’Agence de l’Eau Loire-Bretagne, la Région des Pays de la Loire et les Départements Maine-et-Loire et Mayenne.

Ce nouveau projet de contrat est issu :

- De la stratégie 2020-2025 adoptée par le comité syndical en 2020,
- Du bilan du CTeau 2020-2022 adopté par le comité syndical au mois de juillet 2022,

Ces deux documents sont consultables via le lien suivant :

<https://bvoudon.fr/portfolio/1348>

- De réunions de travail conduites dans le courant de l’été avec les membres du bureau ainsi qu’avec le comité de pilotage du CTeau.

Monsieur Sylvain LACÔTE et Madame Delphine PREVOT présentent le projet. Cf. diaporama.

##### **4.1. Organisation de la gouvernance et de l’équipe**

Présentation : M. Gilles GRIMAUD

L’organisation actuelle est globalement maintenue. Présentation en séance.

Discussion :

Il n’y a pas de remarques particulières.

##### **4.2. Orientations et actions pour le syndicat et la C.L.E.**

Présentation : M. Gilles GRIMAUD

Le programme des actions du CTeau 2023-2025 est consultable sur [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr) rubrique accès réservé / Bassin de l’Oudon / réunions. Il est joint à la présente note explicative de synthèse.

Discussion :

##### **Sur le Projet de territoire de la gestion de l’eau (P.T.G.E.)**

Monsieur Louis MICHEL explique ce qu’est le PTGE. Il s’agit de regarder les ressources en eau disponibles sur le bassin versant de l’Oudon par rapport aux besoins pour les usages et les milieux aquatiques. Les usagers sont réunis dans un groupe de travail « PTGE ». Sans cette démarche de co-construction d’un programme d’amélioration de la gestion quantitative de l’eau, le bassin aurait des restrictions d’usages plus fortes, le Préfet imposerait une « zone de répartition des eaux (ZRE)».



### **Sur la restauration des zones humides**

Monsieur Christian PERROIS demande ce qui est fait en matière de restauration des zones humides ?

Monsieur Sylvain LACÔTE - Il y a un problème de foncier et aussi d'usage des parcelles. Le syndicat intervient surtout sur des projets dans les propriétés des communes, suivant les opportunités.

Monsieur Joël RONCIN - Il y a la restauration d'anciennes peupleraies, des reméandrages. Il y a des compensations à d'autres aménagements avec récréation ou restauration de zones humides.

Monsieur Sylvain LACÔTE explique que la zone humide a trois intérêts : améliore la qualité de l'eau, la gestion quantitative et la biodiversité.

Monsieur Bruno GAUMÉ - Il est plus facile de travailler sur les propriétés des communes, à Montjean, Cossé, Chérancé, Niaflès,...

Monsieur Joël RONCIN - La suppression de plans d'eau permet la restauration de zones humides fonctionnelles.

Monsieur Louis MICHEL souligne qu'il n'y a pas de demandes d'agriculteurs de restauration de zones humides.

### **Sur la communication**

Madame Coline DENIS demande s'il est possible d'avoir des interventions en conseil municipal pour expliquer ce que fait le syndicat. Elle essaye de rapporter les dossiers mais ce n'est pas facile.

Monsieur Gilles GRIMAUD - Oui, cela peut se faire, aussi en conseils communautaires, il faut s'appuyer sur les rapports annuels d'activités.

Messieurs Gilles GRIMAUD, Joël RONCIN, Louis MICHEL, Aurélien COLAS disent qu'il ne faut pas hésiter à solliciter l'intervention du syndicat. Il y a aussi des interventions en conseils municipaux pour présenter et discuter des projets de travaux précis et c'est l'occasion d'exposer ce que fait le syndicat.

### **Sur le LIFE Chéran**

Madame Sandrine BOULLAIS - Sur le LIFE Chéran des moyens conséquents sont mis en œuvre. Cela fait 20 ans que l'on met des moyens sans résultats. Il est dommage qu'il n'y ait pas d'obligation de résultats pour une véritable amélioration de la qualité de l'eau.

Monsieur Louis MICHEL - Il y a 7 ans d'actions à mener sur le Chéran, le rapport sera adressé à la Communauté européenne pour vérifier l'atteinte du bon état des eaux. Le dialogue est établi, les pêcheurs sont soucieux du niveau d'eau. Il y a aussi des idées de randonnées pour s'approprier la rivière. Il faut poursuivre le travail sur les plans d'eau, sur la continuité écologique, sur les prélèvements, ... on est plutôt bien accueillis.

### **Sur l'impact des étangs**

Madame Anne DANJOU demande d'expliquer l'action « réduire l'impact des étangs en tête de bassin versant » ?

Monsieur Joël RONCIN - En tête de bassin versant, un plan d'eau génère une évaporation importante. À la place du plan d'eau il pourrait y avoir une zone humide qui va tamponner les niveaux d'eau et moins évaporer. Il y a beaucoup de plans d'eau sur cours d'eau. Beaucoup n'ont plus d'usages, ils pourraient être restaurés en zones humides.

Monsieur Louis MICHEL - Il y a l'obligation de remettre un débit réservé mais des étangs privés gardent l'eau. L'objectif est que ceux qui n'ont pas d'usages soient supprimés, ou de les déconnecter.

Monsieur Louis MICHEL rappelle que l'objectif est bien de retrouver une eau de qualité et en quantité.

### **Sur les actions pour la qualité de l'eau**

Madame Sandrine BOULLAIS demande s'il y a des actions pour l'amélioration de la qualité de l'eau ?

Madame Régine TIELEGUINE - Oui les interventions sur les milieux aquatiques, la gestion quantitative et l'infiltration de l'eau, l'agriculture... participent à l'amélioration de la qualité de l'eau.

Madame Sandrine BOULLAIS insiste sur la qualité de l'eau avec la surveillance des pesticides, c'est essentiel avec la gestion quantitative. L'eau devient une question cruciale.

Monsieur Aurélien COLAS - Il y a aussi des actions prévues sur les captages prioritaires en eau potable.

Monsieur Sylvain LACÔTE - Les captages d'eau potable sont une priorité pour la région.

Madame Anne DANJOU constate que des efforts ont été faits sur la qualité de l'eau. C'est dommage d'abandonner le captage en eau potable de Segré.

Monsieur Gilles GRIMAUD précise que ce captage n'a pas été retenu dans le schéma directeur d'eau potable du Syndicat d'eau de l'Anjou, ni dans celui du Département.

Madame Anne DANJOU - Il n'y aura plus de ressource en eau potable à Segré-en-Anjou Bleu.

Monsieur Gilles GRIMAUD - Le regroupement en un seul syndicat d'eau potable permet aussi une approche économique. Il y a une rationalisation des usines d'eau potable, il y a une répartition sur le territoire. Pour le secteur, le choix a été fait de renforcer Chauvon (au Lion d'Angers sur la Mayenne), et de refaire la station de Chazé Henry. Pour le bassin versant de l'Oudon, l'abandon de la prise d'eau dans l'Oudon est un mauvais signe sur le territoire, cela permettait de mieux mobiliser les agriculteurs pour retrouver une qualité de l'eau.

Monsieur Joël RONCIN - Tout l'amont du captage de Segré, presque tout le bassin versant de l'Oudon, était concerné par l'action pour préserver la qualité de l'eau.

Monsieur Gilles GRIMAUD - Le captage reste prioritaire, mais il n'est plus utilisé.

**Monsieur Gilles GRIMAUD conclut les échanges. Le programme d'actions proposé, qui répond à la stratégie du syndicat, est accepté. Il n'y a pas de vote à ce stade. La prochaine étape est l'étude des moyens financiers pour 2023-2025 avec la préparation du débat d'orientations budgétaires 2023. Le projet de contrat sera validé à ce moment-là pour être présenté aux partenaires financiers. La signature interviendra en avril ou mai 2023.**

#### **4.3. Actions des autres maîtres d'ouvrage**

Présentation : M. Gilles GRIMAUD

Un appel à projet a été engagé pour que d'autres structures maîtres d'ouvrage (fédération pour la pêche, communes et communautés de communes, associations,...) puissent bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de la Région des Pays de la Loire et des Départements 49 et 53 dans le cadre du CTeau 2023-2025. Le comité syndical est informé des autres actions qui pourraient être inscrites au CTeau.

**Les membres ont pris connaissance des actions proposées par d'autres maîtres d'ouvrages. Il n'y a pas de remarques.**

## 5. DOSSIERS TECHNIQUES

### 5.1. Mise en sécurité des ouvrages de l'étang de St Aubin à Pouancé : validation du projet et des modalités administratives et financières

Ce point est reporté.

### 5.2. Charte d'engagement du Syndicat du bassin de l'Oudon dans le schéma départemental de gestion de la ressource en eau 49

#### Présentation :

Le Département du Maine et Loire a adopté son schéma départemental de gestion quantitative de la ressource en eau (un avis favorable avait été remis par le bureau du Syndicat du bassin de l'Oudon sur ce dossier au mois d'avril 2022).

Il demande aux structures, maître d'ouvrage, de s'engager dans des actions pour répondre aux enjeux de ce schéma, via une charge d'engagement.

Les 2 documents, schéma départemental et charte d'engagement sont mis à disposition sur [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr) rubrique accès réservé / Bassin de l'Oudon / réunions.

Les actions portées par le Syndicat du bassin de l'Oudon et à inscrire à la charte seront présentées en séance. Elles figurent au CTeau 2020-2022 et au projet de CTeau 2023-2025.

#### Discussion :

Madame Géraldine COUSIN présente le projet de charte d'engagement. Le syndicat propose les actions qu'il mène déjà dans le cadre du CTeau 2020-2022 et qui entrent dans les axes du schéma départemental.

Monsieur Hervé DUBOSCLARD demande s'il y a des aides supplémentaires du Département grâce à cet engagement ?

Madame Géraldine COUSIN répond qu'il peut y avoir des aides financières pour certaines actions.

#### Vote : Unanimité

## 6. DOSSIERS POUR AVIS

#### Présentation :

ICPE Monsieur Maxime ROUSSEAU Ahuillé : exploitation d'un élevage avicole

L'enquête publique est ouverte jusqu'au 20 octobre 2022. Accès au dossier sur le site de la Préfecture :

<https://www.mayenne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-et-biodiversite/Installations-classees/Installations-classees-agricoles/Autorisations/Monsieur-Maxime-ROUSSEAU-La-Grande-Cogonniere-53940-AHUILLE>

Madame Delphine PRÉVOT présente la fiche d'analyse du dossier.

#### Discussion :

Monsieur Aurélien COLAS demande si les eaux sont infiltrées à la parcelle ?

Madame Delphine PRÉVOT - D'après le dossier ce n'est pas prévu.

Madame Régine TIELEGUINE dit que ce n'est pas une obligation réglementaire.

Un délégué remarque que pour des questions sanitaires les abords du bâtiment doivent être en enrobé.

Monsieur Joël RONCIN - Ce pourrait être au moment du permis de construire que soit demandé un bassin de rétention.

Monsieur Vincent GUILLET - Le plus gros danger vient du stockage des fumiers au champ.  
Monsieur Joël RONCIN dit que c'est étonnant que ce ne soit pas couvert.

Les eaux de lavages sont remises sur le fumier. Le lavage se fait avant l'enlèvement des fumiers.

**L'avis du syndicat est favorable avec des réserves :**

- L'analyse du plan d'épandage a été faite globalement pour chaque exploitation. Il est important de veiller au respect de la fertilisation par culture.

- Une vigilance au respect des règles est nécessaire sur le stockage des fumiers au champs.

- Il n'y a pas d'estimation des volumes utilisés ou de l'évolution des volumes en eau (puits et réseau d'eau potable).

- L'infiltration de l'eau à la parcelle autour des bâtiments pourrait être intégrée au projet.

**Vote pour cet avis : Pour : 26  
Absentions : 2**

## **7. ETUDES, COMMUNICATION ET TRAVAUX EN COURS**

Présentation : Président et Vice-présidents  
En séance. Cf. diaporama.

Discussion :

Monsieur Joël RONCIN souligne que la présentation des travaux de cet été illustre les aménagements faits par le syndicat. Lorsque le reméandrage n'est pas possible dans le lit majeur, c'est le lit mineur qui est aménagé avec des radiers et des zones de fosses.

### **Sur le reméandrage dans le lit mineur des cours d'eau**

Monsieur Marcel MAHOT - Lors de l'aménagement sur le ruisseau du Merdereau, il n'a pas été tenu compte des sorties de drains. Des pierres ont été mises sur des sorties de drains.

Monsieur Joël RONCIN - Normalement les riverains doivent signaler les sorties de drain et l'entreprise en tient compte.

Monsieur Nicolas BLOUIN, technicien en charge de ces travaux, ira voir ce problème.

### **Sur la prospective agricole**

Madame Sandrine BOULLAIS est intéressée d'avoir le retour du milieu agricole par rapport à la ressource en eau ? Quelles sont les inquiétudes ?

Madame Delphine PRÉVOT - Les inquiétudes sont en ce moment sur la gestion quantitative de la ressource en eau.

Madame Sandrine BOULLAIS a en tête la création de bassines, le monde agricole va avoir besoin d'eau. Est-ce une préoccupation ?

Monsieur Joël RONCIN - On demande au groupe de prospective de se projeter, d'imaginer en 2040 ce que sera l'agriculture. Le prestataire fait des propositions et le groupe se prononce sur les tendances qui viendraient. Il y a des inquiétudes pour l'élevage, en découle des impacts sur le bocage, sur la qualité des sols. Le groupe n'est pas là pour donner des solutions.

Madame Delphine PRÉVOT - Ce groupe vient de se réunir, on attend le compte rendu. Elle propose que ce soit présenté dans un prochain comité syndical.

## 8. QUESTIONS DIVERSES

Les prochaines réunions sont fixées comme suit :

**Réunions de bureau**

Vendredi 21 octobre de 15h à 17h

Vendredi 18 novembre de 14h à 17h

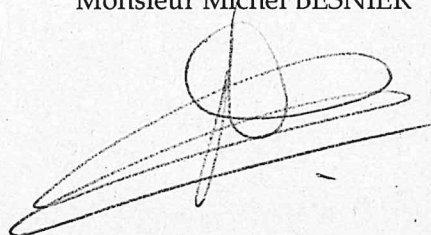
Mercredi 7 décembre de 9h30 à 12h30

**Réunion de Comité syndical**

~~Mercredi 9 novembre~~ REPORTE au mercredi 30 novembre à 20h30

Monsieur Gilles GRIMAUD remercie les participants et clôt la séance à 22h45.

Le secrétaire de séance,  
Monsieur Michel BESNIER

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom, positioned below the typed name of the secretary.

